

# Le Bonnet Rouge

DIRECTION & PUBLICITE  
14, rue Drouot (Paris 9<sup>e</sup>)  
Téléph. : CENTRAL 69-70

Quotidien Républicain du soir

5 centimes — PARIS ET DEPARTEMENTS — 5 centimes

RÉDACTION & ADMINISTRATION  
142, rue Montmartre (Paris 2<sup>e</sup>)  
Téléph. : CENTRAL 80-82

Abonnements : Paris 20 fr. ; Départements 24 fr. ; Étranger 32 fr.  
Les abonnements pour 6 mois sont reçus

DIRECTEUR  
Miguel ALMEREYDA

Pour la Publicité s'adresser à la Direction  
14, rue Drouot, Paris (9<sup>e</sup>)

## ABSINTHES ET ABSINTHIERS

### Imprévoyance administrative

Par M. Georges BEAUVISAGE

Depuis plus de six mois, la vente, la circulation, la consommation de l'absinthe ont été interdites dans la plupart des départements, par des arrêtés préfectoraux, et plus récemment, dans toute la France, par un décret gouvernemental. Le 14 janvier dernier un projet de loi, dans le même sens, était déposé par le Gouvernement à la Chambre des Députés ; il était adopté par celle-ci le 12 février, et enfin par le Sénat le 12 mars.

Dans les deux Chambres, où le principe même de la loi n'a été contesté que par des représentants du département du Doubs, les débats ont porté principalement sur une question que le Gouvernement avait réservée, celle des indemnités qu'il pourrait y avoir lieu d'accorder aux personnes atteintes dans leurs intérêts par l'application de la loi.

Le Gouvernement avait, en effet, annoncé, dans son exposé des motifs, qu'il saisirait la Chambre d'un projet de loi spécial pour régler les indemnités. Or certains députés auraient voulu voir régler cette question des indemnités par la loi même qui prononçait l'interdiction, non seulement de la vente et de la circulation, mais aussi de la fabrication de l'absinthe. Et leur réclamation était assez logique, si l'on admettait le principe de ces indemnités.

Quelques-uns, partisans de ce principe, auraient voulu le faire inscrire dans la loi, quitte à n'en préciser que plus tard les conditions d'application. D'autres, au contraire, contestaient qu'en pareille matière il pût y avoir une base juridique à des indemnités puisqu'il n'y avait pas expropriation, c'est-à-dire dépossession au profit de l'Etat, et insistaient pour qu'on ne créât pas un précédent dangereux, surtout avant d'avoir aucun document, aucune statistique, aucun chiffre, aucune précision du Gouvernement.

C'était là, en effet, le point essentiel : il n'y avait aucune base solide à cette discussion sur les indemnités, faute de données statistiques sur les catégories de personnes susceptibles d'être indemnisées à un titre quelconque.

Le débat se prolongea mais ne put aboutir. M. Louis Andrieux avait proposé contre l'idée d'une indemnité à accorder aux grands industriels absinthiers, ploutocrates de l'apéritif, n'admettant pas que l'on pût songer à enrichir ces milliardaires de l'apéritif, qui ont élevé leurs fortunes sur des entassements de misères et de douleurs.

Il avait écouté de même la possibilité d'allouer aucune compensation aux agents généraux, concessionnaires, entrepreneurs, représentants et voyageurs de commerce, assez bien pourvus ou assez débrouillards pour pouvoir se tirer d'affaire sans difficulté.

Il était toutefois disposé à envisager avec bienveillance la situation des propriétaires de l'absinthe, petits cultivateurs, employés et ouvriers, et à apporter une aide temporaire et fraternelle à leurs infortunes, au nom de la solidarité démocratique.

Après lui, divers orateurs vinrent à leur tour défendre les intérêts de ces humbles salariés, ou même des petits propriétaires ou locataires de fabriciques ou de terrains de culture tout en reconnaissant qu'il n'y avait pas lieu d'employer à ce sujet, le terme d'indemnité, mais de rechercher quelque autre expression mieux adoptée à la circonstance.

On proposa de donner des allocations, des secours, des dédommagements, des compensations, etc. Divers articles additionnels furent proposés, puis retirés et finalement la Chambre se contenta de la promesse faite par le Ministre des Finances, de déposer, avant le 1<sup>er</sup> mai, son projet de loi sur les indemnités ou les compensations.

Pourquoi cette longue discussion n'a-t-elle pu se terminer par une conclusion pratique ? Pourquoi le Gouvernement lui-même n'aurait-il pas proposé, dans son projet de loi, le texte qu'il promet maintenant d'apporter avant le 1<sup>er</sup> mai ?

Parce que les services administratifs n'avaient pas fait leur devoir en préparant l'étude de la question par des enquêtes statistiques, comme ils auraient dû la faire, non seulement depuis six mois, mais depuis plusieurs années que la question de l'interdiction de l'absinthe est soulevée.

Si ces enquêtes avaient été faites, l'Administration aurait pu fournir au Ministre des Finances les documents nécessaires pour l'établissement d'un projet de loi complet, au lieu de l'obliger, par sa négligence, à ne présenter qu'un projet fragmentaire que les Chambres ont été obligées de voter les yeux fermés, sans avoir aucune indication sur ses répercussions financières, en particulier quant aux indemnités, secours ou allocations à prévoir.

Et pourtant l'Administration des contributions indirectes nous fait bien savoir les quantités d'alcool à 100 degrés contenues dans les absinthés ayant été soumises au droit général de consommation.

Elle nous dit bien aussi qu'elle a fixé à 12.000 hectolitres (en alcool pur) les quantités d'absinthés et similaires qui existent dans les caves des débitants des campagnes soumis à son contrôle, et qu'elle évalue au double les quantités possédées par les débitants des villes, ce qui lui permet de fixer à 11.500.000 francs environ le montant des droits perçus par l'Etat et à rembourser par suite de l'interdiction.

N'aurait-elle pas pu nous renseigner également sur le nombre des fabricants d'absinthe, grands et petits, sur le nombre de leurs employés et ouvriers, sur le nombre des entrepreneurs d'absinthe et de leurs employés, sur le nombre des petits et grands cultivateurs de plantes d'absinthe et de leurs salariés ?

Il faudra bien qu'elle dresse hâtivement cette statistique pour permettre au Ministre des Finances de présenter, avant le 1<sup>er</sup> mai prochain, son projet de loi sur les indemnités à prévoir, et au Parlement de le voter ou de l'amender, en pleine connaissance de cause.

Si elle avait fait ce travail d'avance, à tête reposée, elle l'eût certainement mieux fait.

Mais c'est été faire du zèle, ce qui n'est sans doute pas dans ses habitudes. Pourtant il est un point sur lequel une enquête a été faite, au mois de janvier dernier, par un inspecteur des finances et un inspecteur général de l'agriculture, qui sont allés dans les deux principaux centres de culture des plantes d'absinthe du département du Doubs, Bussy et Pontarlier.

Il résulterait de cette enquête que le rachat des stocks de ces plantes détenus par les cultivateurs n'exigerait qu'une dépense de 500.000 francs.

Mais on peut se demander s'il n'y a pas, en France, quelques autres départements où l'on cultive la grande et la petite absinthe, et que les inspecteurs auraient dû visiter.

D'ailleurs il n'y a pas que ces deux espèces de plantes qui entrent dans les impositions des liqueurs d'absinthe et de leurs similaires.

Déjà M. François Fournier, député du Gard, avait réclamé en faveur des cultivateurs de fenouil ; et voici que les Sénateurs du Gard et de Vaucluse présentent un amendement dans ce sens au projet de crédits additionnels proposés, tant pour le remboursement des droits payés par les débitants, que pour le rachat des stocks de plantes.

Imprévoyance, inertie prolongée, puis tout à coup précipitation, travail hâtif, mal étudié, incomplet et désordonné, voilà ce que nous montre l'Administration, qui dure, et dont les Ministres, qui passent, sont constitutionnellement responsables !

Est-ce juste et raisonnable ?

Georges BEAUVISAGE.  
Sénateur du Rhône.

DEMAIN : Un article de M. HENRI MICHEL Sénateur des Basses-Alpes

### La Roumanie est prête

Tous les partis roumains sont pour les alliés. Londres, 22 mars. — Le correspondant du « Morning Post » à Berne a eu une conversation avec un homme d'Etat roumain, parti de Bucarest mercredi dernier et qui lui a fait les déclarations suivantes : « Tous les partis roumains, même celui de M. Marghiloman, sympathisent avec des Alliés. L'armée roumaine est absolument prête et en excellent état ; mais les Alliés ne doivent pas précipiter l'action de la Roumanie, celle-ci ayant une raison, que je ne puis révéler, d'attendre encore un peu. »

## LA GUERRE

### Sur le Front Oriental

#### Accalmie sur la plus grande partie du front

La rédaction des deux derniers communiqués du bureau de la presse marque une accalmie à peu près générale sur le théâtre occidental de la guerre. L'ennemi a contre-attaqué à deux reprises nos nouvelles positions des Eparges sans obtenir le moindre succès. Ses pertes sont élevées. En Champagne orientale, le communiqué de la nuit mentionne une légère avance de nos troupes au levant de la cote 196, sur la

croupe située au nord-est de Mesnil-les-Hurlus. Dans les Vosges, une violente attaque allemande contre le Reichackerkopf a permis aux forces ennemies de prendre pied sur les hauteurs granitiques qui dominent au couchant la petite ville de Munster. Une contre-attaque nous a rendu maître du Petit Reichackerkopf ; la lutte se poursuit avec acharnement pour la reprise du Grand Reichackerkopf.

### Sur le Front Occidental

#### Importants succès russes

##### En Pologne

##### LES ALLEMANDS CONTRAINTS A LA DEFENSIVE

Le communiqué du 20 mars confirme, comme suit, la prise de Memel : « Sur la rive droite du Niémen, les Allemands, après un combat, ont été rejetés de Tauragen au delà de la frontière. Un autre détachement russe, développant une offensive impétueuse, a atteint Memel le 18, à huit heures du soir. Après un combat de rues auquel la population a pris part, il s'est emparé de la ville. »

On attache dans les milieux militaires russes, une grande importance à l'occupation de Memel. Nous avons indiqué hier les conséquences stratégiques probables inhérentes à l'enneigement de l'extrême alle gauche allemande par le droit russe. Le correspondant du Daily Chronicle rapporte en ces termes l'opinion des milieux officiels russes : « On croit que les récentes opérations sont appelées à produire de sérieux changements sur le front de la Prusse orientale, où la situation générale, bien qu'extrêmement tendue, est jugée favorable aux Russes. »

La prise de Memel est considérée comme très importante, surtout parce qu'elle porte un gros coup moral à l'ennemi. Le Daily Telegraph appelle l'attention sur la belle conduite de nos alliés vis à vis de la population civile de Memel qui prit part aux combats de rues. « La prise de Memel a été une opération habilement conduite. La participation de la population civile à la lutte dans les rues aurait justifié les Russes, s'ils avaient rasé Memel jusqu'au sol, imitant ainsi la conduite des Allemands en Belgique. Mais nos alliés n'ont pas la même mentalité que les Allemands, et ils se sont bornés à prendre des mesures pour rétablir l'ordre, sans exercer de représailles contre la ville. »

De la rive gauche du Niémen à la rive droite de la Vistule, les combats se poursuivent avec vigueur, bien que conservant un caractère essentiellement local. Dans ces engagements, les Russes ont affirmé leur supériorité sur l'adversaire. Sur la rive gauche de la Vistule, le calme serait complet.

##### En Galicie

##### LES AUTRICHIENS TENTENT VAINEMENT UNE SORTIE A PRZEMYSLS

Le fait qui domine les plus récentes opérations de la Galicie orientale est la tentative de sortie de la garnison de Przemyśl. Le communiqué officiel russe relate ainsi cet événement militaire : « A Przemyśl, le 18, dès le matin, l'ennemi a ouvert le feu contre nos positions et l'a continué tout la nuit, dépensant des quantités énormes de munitions, ce qui était sans précédent jusqu'ici. »

« Le 19, à cinq heures du matin, des forces importantes de la garnison ont tenté une sortie, qu'elles espéraient décisive, dans la direction de l'est, sur le front Medyka. »

## COMMUNIQUÉ OFFICIEL

##### TROIS HEURES

Au Nord d'Arras, à Notre-Dame-de-Lorette, une contre-attaque allemande nous avait repris avant-hier soir quelques éléments de tranchées ; nous les avons reconquis hier.

A La Boisselle (Nord-est d'Albert) la guerre de mine continue ; après avoir fait exploser une galerie ennemie, nous avons occupé la plus grande partie de l'entonnoir. Reims a reçu dans la journée de dimanche une cinquantaine d'obus. En Argonne, nous avons infligé à l'ennemi deux sérieux échecs : près de Bagatelle, nous avons fait exploser trois mines et deux de nos compagnies ont enlevé d'assaut une tranchée allemande où elles se sont maintenues malgré une forte contre-attaque. A cinq cents mètres de là l'ennemi, après avoir fait exploser deux mines et bombardé nos tranchées, s'est précipité à l'attaque sur un front de deux cent cinquante mètres environ. Après un corps à corps très chaud, les assaillants ont été rejetés malgré l'arrivée de leurs renforts ; notre artillerie les a pris sous son feu pendant qu'ils se repliaient et leur a infligé de très grosses pertes.

## DERNIÈRE HEURE

##### LES GROS SACS DE GAZ

##### LE RAID DES ZEPPELINS PARIS

Ce qu'en dit la Presse anglaise. Londres, 22 mars. — Le raid des Zeppelins, décrit le Daily Telegraph (édition) sur Paris accordé encore le mépris dont ces « gros sacs de gaz » sont l'objet en France et en Angleterre.

## Le Procès Desclaux

### Vifs incidents entre les défenseurs

L'ancienne petite salle des appels correctionnels est comble bien avant même que le Conseil ait fait son entrée.

Les dames sont en grand nombre, mais en toilette discrète. Un commandement. La rangée de soldats qui est placée derrière le public porte les armes ; le Conseil prend place.

Au banc de la défense, M<sup>r</sup> Demange pour Desclaux, M<sup>r</sup> Philippe pour M<sup>r</sup> Béchoff, M<sup>r</sup> Garçon pour Dupuy, M<sup>r</sup> Watrin pour Vergès, M<sup>r</sup> Darmon pour Pinson, M<sup>r</sup> Géraud pour M<sup>r</sup> Dauzias.

Desclaux, grisonnant, effacé, est en uniforme de trésorier-payeur avec les cinq galons blancs. Le colonel Thibault interpelle M<sup>r</sup> Dauzias : « Enlevez votre voilette qu'on puisse distinguer votre physionomie ! »

En noir, M<sup>r</sup> Béchoff est élégant. Les accusés répondent d'une voix à peine distincte.

L'interrogatoire d'identité nous apprend que Dauzias est un huissier du ministère des Finances. Vergès a une figure de paysan brutal, Pinson a l'air absent, Dupuy a une bonne tête. Ce sont les accusés principaux, en droit, et on les a mis en avant. Desclaux et M<sup>r</sup> Béchoff sont leurs complices et relégués au fond du box des accusés.

Puis, le commandant Régnier lit l'acte d'accusation. Il est question de vols pour les premiers, de recels pour Desclaux et M<sup>r</sup> Béchoff, et les chiffres se suivent : Environ 49 kilos de café, 16 kilos de douilles d'obus, 20 kilos d'armes, 12 kilos de casques, etc., etc.

Tout cela est enlissé en paquets volumineux devant le bureau du conseil. Il y a en de quoi charger une charrette à bras.

On appelle ensuite les témoins. Un incident comique est causé par l'absence du nommé Salaud, auquel la défense paraît tenir autant que l'accusation y tient peu. On rappelle Salaud, qui s'obstine à ne pas répondre.

### LE BANC DE LA DEFENSE

L'avocat de Vergès, M<sup>r</sup> Watrin, lit de longues conclusions. M<sup>r</sup> Demange, très sèchement, déclare ne pas s'y associer.

M<sup>r</sup> Watrin, en effet, demande que le Conseil de guerre se déclare incompétent et qu'on en compose un nouveau. Desclaux avait cinq galons. Il était colonel. Mon chien lui obéissait. C'est ce que je veux plaider. Et je ne le puis si je suis en face d'un Desclaux simple soldat.

Une longue lecture du commissaire du gouvernement nous fait connaître que la loi ayant oublié l'assimilation des trésoriers-payeurs aux officiers, on ne peut donner satisfaction au défenseur. Celui-ci s'incline. Mais son voisin au banc de la dé-

fense, M<sup>r</sup> Darmon, un tout jeune homme, plein de bouillante ardeur, se lève pour nous expliquer l'incident : — Nous remplissons un devoir patriotique en dénonçant ici M. Desclaux, et nous voulons qu'il porte ses galons pour qu'on puisse les lui arracher.

M<sup>r</sup> Demange se lève alors et, d'une voix émue, proteste contre ce spectacle inusité d'un avocat se faisant l'associé du ministère public.

Mais M<sup>r</sup> Darmon ne veut pas lui laisser le dernier mot et il s'explique en invoquant, dans une phrase grandiloquente, le procès Caillaux et le cercueil de Galmette !

### LA REPRISE DE L'AUDIENGE

A la reprise de l'audience, le président lit un arrêté longuement motivé reposant sur les conclusions de la défense : « Sans contester que dans la hiérarchie de la Trésorerie et des Postes, Desclaux soit le supérieur de Vergès. »

Il donne ensuite la parole au greffier, pour la lecture de l'acte d'accusation dont nous avons donné connaissance déjà, d'après les articles de M. Latzarus, du Figaro.

C'est une énumération détaillée et un peu ridicule, de sucre, de thé, de viande, de café, etc., d'armes aussi et de toile de tentes, saisis dans les diverses perquisitions faites chez M<sup>r</sup> Béchoff et chez Desclaux. On a en somme dû renoncer à trouver l'origine de ces marchandises, que Desclaux déclare avoir reçu d'officiers d'administrations ; ceux-ci nient, mais l'instruction n'a pu trouver les militaires inconnus, auteurs, principaux des vols dont Desclaux et, sa maîtresse ont été les bénéficiaires.

En somme, l'accusation ne nie pas que Desclaux ait pu recevoir les objets, denrées et armes des officiers et soldats d'administration, mais elle observe que Desclaux en a tiré profit et l'a envoyé à M<sup>r</sup> Béchoff ; ce qui, il ne pouvait l'ignorer, n'était pas leur destination. En somme, l'indélicatesse de Desclaux n'est pas contestable et il ne la nie pas.

Mais le caractère criminel ou délicieux de ces actes est mal établi, car il demeure impossible de trouver les auteurs du vol, ces militaires inconnus dont la désignation revient sans cesse dans l'acte d'accusation.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire du soldat Dauzias et de M<sup>r</sup> Béchoff.

## LA GUERRE EN CHANSONS

### La Vigne aux Pruscos

(REFRAIN DES TRANCHÉES DE CHAMPAGNE)

Air : La Vigne aux moineaux  
Depuis plusieurs mois en Champagne  
Les Bochs sont en face des poilus ;  
Malgré l'ordre de l'Empereur d'Allemagne  
Ils n'ont pas pu faire un pas d plus !  
Souvent nos plus soldats, en chantant,  
Sont chantent ce refrain moqueur :

REFRAIN  
Ils sont dans les vignes les Pruscos  
En Champagne sur nos bons coteaux ;  
Ils engrangent les raisins  
Mais ils n'en boiront pas l'vin !  
Ils sont dans les vignes les Pruscos  
Mais ils ne mangent que des pruneaux ;  
Pour eux en guise d'échelles  
Victorieusement chaque jour  
En chantant l'ennemi pas à pas  
Ils chantent nos vaillants p'tits gas :

REFRAIN  
Ils sont dans les vignes les Pruscos  
Mais sûrement qu'ils n'y sont plus biontôt !  
Ils ont engrangé l'raisin  
Mais ils n'en boiront pas l'vin !  
Ils sont dans les vignes les Pruscos  
Mais on les chasse à coups de flegots  
Comme des oiseaux pillards,  
Et nous leur renbrons dans l'air !  
Ah ! ah ! ah ! (bis)  
Ils sont dans les vignes les Pruscos,  
Dans les vignes (bis) les Pruscos !

P. ALBERTY.

## Bourse de Paris

Fonds d'Etats : Français 3 % 71 ; 3 1/2 % 91 20. — Russe 1867, 81 ; 1880, 76 95 ; 1889, 73 75 ; 1891, 62 30 ; 1906, 51 45. — Extérieur, 56 25. — Banque de France, 4.420. — Suez, 4.350. — Omnibus, 447. — Nord Espagne, 350. — Pérovodnik, 360. — Brinsak, ord., 335. — Hartmann, 608. — Maltzoff, 553. — Dnieprovanne, 2.375. — Monaco, 3.750 ; 1/5, 757. — Malacca ord., 89.

Valeurs minières : Bruay 1/10, 139. — Blanzy, 662. — Lianoget, 360. — Siles, 22. — Grosny ord., 1.935 ; priv., 2.075. — Cape Copper, 74 50. — Spassky, 53 25. — Rand Mines, 120 50. — Modder B., 120. — De Beers ord., 410. — Mozambique, 120.

## Nouvelles d'Allemagne

### LA PROTESTATION DE LEDEBOUR AU REICHSTAG

La « Gazette de l'Allemagne du Nord », rend compte en ces termes de la séance du 20 au Reichstag, où la question de la censure a été discutée en deuxième lecture. Le député Ledebour a demandé la suppression de toutes les lois d'exception.

« C'est ici, a-t-il dit, le seul point de l'Empire où l'on puisse parler librement. Je demanderai donc comment on peut intimider à des communes françaises parlant uniquement français l'ordre de ne faire usage que de l'allemand. Pourriez-vous apprendre le français en quinze jours ? Je demanderai aussi comment l'autorité militaire a pu se laisser aller à afficher une proclamation annonçant que pour un village brûlé on brûlerait trois villages russes ? C'est là pure barbarie. »

A ces mots le président a levé la séance. Les députés socialistes Scheidemann et Heine ont ensuite déclaré que Ledebour n'avait parlé qu'en son nom et non comme porte-parole du parti.

### LE MOUVEMENT POUR LA PAIX

D'après la « Gazette de Francfort », il se produit en ce moment dans l'opinion un mouvement en faveur de la paix, analogue à celui qui s'est manifesté au début de la guerre, lorsqu'on annonçait à toute heure la chute d'une forteresse ennemie. « Pour le moment, écrit le journal, il faut tenir et ne pas chercher à cueillir des fruits qui ne sont pas mûrs. »

### VERS LA FAMINE AUTRICHIENNE

LA QUESTION DU PAIN. Rome, 22 mars. — Les stocks disponibles de farine sont pratiquement épuisés à Vienne, où 150 boulangers ont cessé de fabriquer du pain. Les autres boulangeries restent ouvertes seulement deux heures par jour. Les habitants des 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> arrondissements ont manqué de pain vendredi.

Des désordres sérieux ont eu lieu samedi. La police a dû protéger les boulangeries. La foule a manifesté devant l'hôtel-de-ville et le maire a dû, après cette démonstration, faire distribuer deux sacs de farine à chaque boulangerie.

